

Texte n° 6

Les pressoirs d'Onville

1734, 1^{er} octobre (19 H 14, pièce 3)

Accensement de deux pressoirs situés à Onville par l'abbaye de Saint-Benoît-en-Woëvre.

Plutôt que d'exploiter elle-même en faire-valoir direct les pressoirs à vin de ce village du Rupt-de-Mad, l'abbaye de Saint-Benoît-en-Woëvre préfère les louer. Les preneurs s'engagent à entretenir les pressoirs et leur matériel, s'acquittent d'une rente de six hottes de vin, et se rémunèrent sur l'activité de ces machines.

Niveau de difficulté : assez difficile.

La lecture de ce texte est rendue difficile par la forme de certaines lettres (le t final par exemple), l'allongement et les empattements gras de certaines autres. Comme pour d'autres textes, on gardera toujours en tête l'orthographe qui nous paraît parfois fantaisiste.

- 1/ Ce jourd'hui premier octobre mil sept cent trente
- 2/ quatre, les venerables de l'abbaye de *Saint Benoist* en
- 3/ *Veipvre*, ordre de *Citeaux*, par dom *Jean Charles Pierson*
- 4/ procureur de la ditte abbaye, ont laissées et laissent
- 5/ par ses presentes aux soussignées et dénommées
- 6/ habitants d'Onville les deux pressoirs appartenents
- 7/ a la ditte abaye scis et scituees au dit lieu d'Onville
- 8/ lun dit a la rue de la fontaine et l'autre
- 9/ entre les portes â l'entrée du fort pour part
- 10/ les dits soussignées et preneurs de les faire
- 11/ tourner et en profiter pendent le cour et vandange
- 12/ de la presente années â leur propre profit
- 13/ â charge par eux de paÿer et delivrer pour la
- 14/ feste de *Saint Martin* d'hiver aux voituriers envoiées
- 15/ de la part des dits venerables la quantitée de
- 16/ trente six hottes de vin faites et rempliese audits jour
- 17/ de *Saint Martin* comme dit est, et de faire les frais
- 18/ en fournitures necessaires pour les dits pressoirs comme
- 19/ d'acquitter les charges s'il y en at, pour rentes
- 20/ des susdits pressoirs, aussi de fournir les gresses et
- 21/ autres ustansilles pendens le cour des dittes vendanges
- 22/ et que les dittes trentes six hottes de vin cÿ dessus
- 23/ dittes seront de la mellieur recepte des dits
- 24/ pressoirs, ce qui at été fait et accepté par
- 25/ les soussignées, sous peine *etc.* A Onville le
- 26/ dit jour premier octobre 1734.

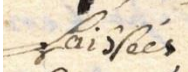
Notes

Ligne 16 : « de vin » est écrit sur l'interligne supérieure.

Ligne 20 : « aussi » est écrit par-dessus « et », d'une autre encre.

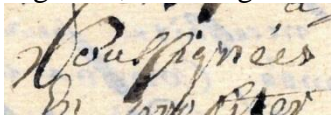
Ligne 9 : « fort » : il s'agit ici de l'âtre fortifié, c'est-à-dire de l'espace entourant l'église, qui, à Onville comme dans le village voisin de Waville, était entouré de maisons renforcées par quelques éléments de fortification.

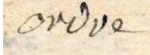
Formes à retenir

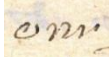
Le s : on le retrouve dans ce texte sous différentes formes. On signalera notamment le double s en milieu de mot : ligne 4, « laissées » 

On notera le s initial, assez développé dans ce texte : ligne 1, « sept » 

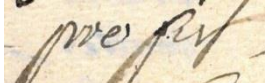
Ligne 10, « soussignées » : le mot présente trois formes différentes du s :



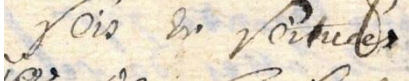
Le r : ligne 3, « ordre »  On notera les deux formes, qui se rapprochent du r actuel.

Le t final : ligne 4, « ont »  Ce t final ressemble à un r.

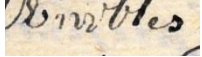
Le o : dans ce texte, il ressemble parfois au e actuel. Bien souvent, la boucle n'est pas terminée.


Par exemple : ligne 12, « profit » : 

Le x : ligne 13, « eux »  (voir aussi ligne 3, « Citeaux »).

Forme à retenir : ligne 7, « scis et scituees »  (la répétition est une formule fréquente).
Le c ressemble à un o.

Deux abréviations à retenir :

Ligne 2, « vénérables » (abréviation par suppression des deux premiers e et du a) : 
Remarquons au passage la forme du v, assez fréquente dans d'autres textes.

Ligne 16, « audit jour » 

Ligne 25, « etc. » 